



**Syndicat National des
Collèges et des Lycées**

Affiliés à la

**Fédération Autonome de
l'Éducation Nationale**



**Syndicat National des
Écoles Publiques**

- ENSEMBLE -

POUR PRÉPARER L'AVENIR DE L'ÉCOLE, DU COLLÈGE ET DU LYCÉE

Les positions défendues par la **F.A.E.N. et ses syndicats** pour améliorer les conditions de formation des futurs enseignants et d'exercice du métier pour tous **vous concernent directement**.

Elles s'appuient sur :

- la nécessaire **évolution du système éducatif** pour accomplir les missions nouvelles qui lui sont assignées par la loi et répondre aux exigences de formation et de qualification de **tous** les jeunes (des **évolutions**, pas des **régressions** !),
- **l'écoute des étudiants** qui se destinent à l'enseignement,
- la réflexion de nos collègues dans les Assemblées Générales, les Commissions Pédagogiques, les Congrès, sur la **pratique quotidienne du métier** à l'École, au Collège et au Lycée.

- AVANT LE CONCOURS -

→ **GENERALISER LA PRE-PROFESSIONNALISATION**

Dans toutes les universités, des modules de pré-professionnalisation aux métiers de l'Éducation devraient être :

- offerts aux étudiants dès la première année du Deug et en Licence,
- pris en compte dans la validation des diplômes universitaires.

Ces modules, de 50 heures chacun, devraient permettre aux étudiants intéressés par les métiers de l'éducation de consolider leur projet professionnel.

De courts stages de sensibilisation (dans tous les types d'établissements et à tous les niveaux d'enseignement), associés à une première approche de la formation d'enseignant permettraient ainsi de préparer les futurs enseignants de manière progressive.

En effet, la formation universitaire "pure" puis la formation didactique et professionnelle ne suffisent plus face aux exigences actuelles.

→ **METTRE EN PLACE DES LICENCES D'ENSEIGNEMENT A**

"OPTIONS D'OUVERTURE", véritables licences permettant aux étudiants d'accéder à la maîtrise et comportant, en options, une centaine d'heures destinées à leur faciliter, par une ouverture à la polyvalence, l'accès au métier de Professeur des Écoles. De telles licences ont déjà été expérimentées dans certaines universités.

Validation diplômante

Votre **qualification professionnelle**, attestée par la réussite à votre Examen de Qualification Professionnelle, doit être valorisée pour que notre métier soit, demain, mieux considéré et mieux payé.

Pour cela, elle doit déboucher sur l'attribution d'un **Master**.

Cette attribution vous permettrait de vous consacrer exclusivement à votre formation professionnelle pendant vos deux années d'IUFM.

- APRES LE CONCOURS -

→ Le paiement de la totalité de l'**Indemnité de Suivi et d'Orientation aux stagiaires**.

→ **Une formation professionnelle adaptée à l'évolution des élèves, à l'exercice des métiers de l'enseignement**.

→ **L'École** correspond à l'enfance ; **le Collège** correspond au passage de l'enfance à **l'adolescence** et **le Lycée** accueille les jeunes qui, d'adolescents, vont intégrer le monde des **adultes**.

On ne peut enseigner les mêmes contenus ni utiliser les mêmes techniques pédagogiques dans ces trois différents établissements scolaires. Tout en étant d'égale durée, la formation professionnelle des futurs enseignants devrait comporter **une part importante consacrée aux caractéristiques**

particulières du type d'établissement (École, Collège, Lycée) dans lequel les stagiaires effectuent leur stage en responsabilité et recevraient leur première affectation.

Cette formation devrait s'accompagner, pour le stagiaire, de la garantie de ne pas se voir imposer une affectation dans un autre type d'établissement que celui pour lequel il a été formé.

→ **ENSEMBLE REVENDIQUONS**

- La révision des modalités d'affectation dans les I.U.F.M. des stagiaires lauréats des concours,

- la partie théorique du concours dès la fin de la licence,

- l'affectation des stagiaires :

- en fonction de la présence d'un tuteur recruté sur la base du volontariat et **non pour pallier des besoins d'enseignement non pourvus**,
- sur une partie du service du tuteur,

- une année pleine de formation pour tous les lauréats des concours externes et la même possibilité pour les lauréats des concours internes, réservés, examens professionnels, concours de troisième voie,

- une véritable information et formation sur le volet administratif et juridique de la profession,

- l'introduction d'une information sur les problèmes que pose la voix chez les enseignants,

- l'attribution systématique d'une indemnité de première affectation lors de la première titularisation.

Un statut d'"élève professeur"

La FAEN et ses syndicats revendiquent, pour tous les candidats recrutés en IUFM, le statut d'"élève professeur" qui définira clairement les **droits et obligations** de ces personnels. Ce "statut" garantirait à chaque candidat admis en IUFM, le versement d'un salaire.

VOTONS SNEP - SNCL (FAEN) !